

M. l'Orateur: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LE RÈGLEMENT

MOTION DE MODIFICATION DE L'ARTICLE 65(1) DU RÈGLEMENT

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et président du Conseil privé) propose:

Que l'article 65(1) du Règlement soit modifié en ajoutant immédiatement après le paragraphe s) ce qui suit:

«f) le Comité sur les pipe-lines du Nord, qui comprend au plus 15 membres, auquel doivent être renvoyés de façon permanente tous les rapports, décrets, accords, règlements, instructions et autorisations mentionnés aux articles 12, 13, 14, 15 et 22 de la Loi sur le pipe-line du Nord; toutefois ledit Comité doit faire rapport au moins trois fois chaque session.»

Toutefois ce paragraphe devra être supprimé du Règlement le jour ou l'Administration du pipe-line du Nord cessera d'exister.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LA LOI SUR L'ADMINISTRATION DU PÉTROLE

MESURE MODIFICATIVE PRÉVOYANT L'IMPOSITION D'UNE REDEVANCE SUR LES PRODUITS PÉTROLIERS DOMESTIQUES ET IMPORTÉS

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) propose: Que le bill C-19, tendant à modifier la loi sur l'administration du pétrole et la loi d'urgence sur les approvisionnements d'énergie, dont le comité permanent des ressources nationales et des travaux publics a fait rapport avec des propositions d'amendement, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

M. Gillespie propose: Que le bill soit lu pour la 3^e fois et adopté.

—Monsieur l'Orateur, j'ai le très grand plaisir cet après-midi, ou dans le peu de temps qui en reste, de proposer la troisième lecture du bill C-19 modifiant la loi sur l'administration du pétrole. Ce bill va stimuler l'exploitation des ressources naturelles et contribuer à minimiser notre dépendance à l'égard du pétrole étranger.

Il s'agit là, je dois le dire en passant, d'une des nombreuses mesures très importantes que le gouvernement a prises pour minimiser justement notre dépendance vis-à-vis du pétrole d'importation. Par exemple, le prolongement vers Montréal de l'oléoduc a minimisé les importations de pétrole—la réduction est voisine de 1.5 milliard par année en devises étrangères—et

Énergie

diminué du même coup notre vulnérabilité à une interruption des livraisons de pétrole du Moyen-Orient.

Ce bill, qui va favoriser le développement pétrolier sur notre territoire, s'inscrit donc dans une série de mesures prises par le gouvernement pour assurer la mise en valeur de nos ressources pétrolières et des autres sources d'énergie susceptibles de remplacer le pétrole d'importation. Comme je l'ai déjà dit à la Chambre en deuxième lecture, le bill a surtout pour but de tenir l'engagement pris par le gouvernement fédéral, à l'époque de la gigantesque opération sauvetage. Je veux parler de l'accord passé par le gouvernement de l'Alberta et celui de l'Ontario avec le gouvernement fédéral pour assurer la protection, la sécurité, la poursuite du colossal projet Syncrude en Alberta. A ce moment-là on s'est engagé dans le cadre de ce programme à appliquer les cours internationaux au pétrole synthétique produit par Syncrude of Canada à partir de ces sables bitumineux de l'Athabasca.

Ce bill fait un certain nombre d'autres choses. Par exemple, il établit une redevance qui servira à financer ce cours international. Les recettes de cette redevance serviront à financer l'indemnité versée aux acheteurs du produit Syncrude. On s'attend à ce que la redevance soit d'environ un demi-cent le baril. Elle sera finalement payée par les consommateurs de produits pétroliers qui, je crois, devraient être prêts à payer ce prix pour assurer la viabilité de Syncrude et d'autres projets du même genre en matière d'énergie.

Donc, les trois principaux éléments du bill sont le prix international, la redevance et l'Office des indemnités pétrolières anciennement appelé l'Office de répartition des approvisionnements d'énergie. Il contient également une ou deux autres dispositions dont j'aimerais parler.

Il y a un instant, j'ai dit qu'on pourrait imposer cette redevance à d'autres produits pétroliers importants dans l'Ouest. Il faut bien se rendre compte de tout le potentiel que cela représente pour les Canadiens. Les sables bitumineux et les sables pétrolifères de l'Alberta et aussi de la Saskatchewan représentent une réserve exploitable d'environ 330 milliards de barils de bitume brut, et environ 250 milliards de barils de pétrole brut synthétique. Nos ressources conventionnelles représentent environ 7 milliards de barils de pétrole. Il est donc certain que cela représente d'énormes possibilités pour les Canadiens, et c'est pourquoi ce bill est tellement important.

J'ai dit que d'autres projets importants pouvaient être touchés par cette mesure. Permettez-moi de les énumérer. En plus de la production Syncrude qui pourra atteindre jusqu'à 125,000 barils par jour lors de la première phase, il pourrait y avoir une production supplémentaire de 75,000 barils par jour ce qui donnerait au total 200,000 barils. La production de la Great Canadian Oil Sands pourrait être portée à 60,000 ou 70,000 barils par jour. Nous avons aussi le troisième consortium exploitant les sables bitumineux qui est dirigé par Shell et qui produit 125,000 barils par jour. L'Imperial a parlé d'entreprendre l'exploitation de Cold Lake qui fournirait 140,000 barils par jour.